

Rueil-Malmaison, le 15 avril 2019

Démenti

VINCI dément formellement les rumeurs parues dans la presse sur l'existence de discussions avec l'Etat portant sur les indemnités de résiliation relatives au contrat de concession des aéroports du grand ouest.

VINCI dément également avoir formulé une quelconque demande d'indemnisation chiffrée.

La société concessionnaire n'a par ailleurs pas reçu de notification de résiliation du contrat de concession, alors même que la décision unilatérale d'abandon du projet de Notre-Dame-des-Landes par l'Etat date de janvier 2018.

A propos de VINCI

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant plus de 210 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. www.vinci.com